

Art. 1 - Organisation

- A. Le championnat est ouvert à toutes les licenciées féminines FFBSQ. Il se déroule en quadrette pour les divisions Nationales 1, 2 et 3 et en triplette pour les divisions régionales 1, 2 et 3.
- B. Il se compose de trois divisions nationales et trois divisions régionales.
- ✓ La division Nationale 1 est composée d'une poule unique de douze équipes.
 - ✓ La division Nationale 2 est composée de deux poules de douze équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ La division Nationale 3 est composée de six poules de huit équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont organisées dans les régions administratives.
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont composées de poules de six à dix équipes, au choix des ligues (ou CSR Bowling dans une région multidisciplinaire).

Les divisions Nationales 1, 2 et 3 sont gérées et contrôlées par le CNB, les divisions Régionales sont gérées et contrôlées par les ligues (ou CSR).

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par le CNB et les ligues (ou CSR) en fonction des classements de la saison précédente.

- C. Le Championnat de France masculin des Clubs se déroule sur trois journées.

	<u>Divisions nationales</u>	<u>Divisions régionales</u>
1 ^{ère} journée :	14-15 octobre 2023	11-12 novembre 2023
2 ^{ème} journée :	13-14 janvier 2024	27-28 janvier 2024
3 ^{ème} journée :	25-26 mai 2024	1-2 juin 2024

Art. 2 - Les équipes

- A. Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle, une équipe non inscrite la saison précédente.
- B. Un club ne peut compter qu'une seule équipe dans chaque division Nationale 1 et 2, et un maximum de deux équipes dans la Nationale 3.
- C. Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions Régionales.
- D. **Chaque équipe ne peut pas utiliser plus de huit joueuses** en Nationale 1, 2 et 3 et six joueuses dans les divisions régionales sur l'ensemble de la saison. Ces joueuses doivent être licenciées dans le club à la date de la compétition. Peuvent être incluses dans les 6 ou 8 joueuses les licenciées d'une « Ecole de Bowling » rattachée à ce club pour la saison.
- E. Dans chaque équipe, deux (2) joueuses de nationalité étrangère sont autorisées sur les pistes.

- F. Dans chaque équipe des divisions Nationales, un nombre maximum de deux (2) joueuses, en situation de mutation par rapport à la saison précédente, est autorisé sur les pistes, sous réserve des restrictions de l'article 2.2.2 du Livre administratif (mutations en cours de saison).
La limitation du nombre de mutées dans une équipe ne concerne pas les divisions régionales.
- G. Les remplacements sont libres.
Toute joueuse ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.
Toute joueuse ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, **lors d'une journée suivante**, dans une autre équipe du club de la division supérieure.
NB : même si elles se déroulent à des dates différentes, la J1 régionale et la J1 nationale constituent une seule journée de championnat. Idem pour les J2 et les J3.

Art. 3 - Déroulement de la compétition

- A. Ce championnat se déroule en système « Round Robin » par points sur 3 journées :
- | | |
|-------------------|---|
| Par match gagné | : 5 points |
| Par match nul | : 3 points |
| Par match perdu | : 1 point |
| Par match forfait | : 0 point (absence totale d'une équipe : aucune joueuse présente) |
- B. Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :
- ✓ En Nationale 1 et Nationale 2
 - 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 812 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles, à condition d'avoir réalisé au moins 720 quilles.
 - ✓ En Nationale 3
 - 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 720 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 650 quilles.
 - ✓ En divisions régionales :
 - 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 90 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 9 quilles.
- C. Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées :
- ✓ Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.

Art. 4 - Accessions et relégations

- A. En division nationale, toute équipe ayant déclaré forfait pour une journée entière est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat.
- B. Les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Pour la Nationale 1	- Les 4 dernières équipes à l'issue des 3 journées sont reléguées en Nationale 2 (sauf forfait).
Pour la Nationale 2	- Les 2 premières équipes de chaque poule accèdent à la Nationale 1. - Les 3 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Nationale 3 (sauf forfait).
Pour la Nationale 3	- La 1 ^{ère} équipe de chaque poule accède à la Nationale 2. - Les 3 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Régionale 1 (sauf forfait).
Pour les divisions Régionales	Calcul des quotas des équipes qui accèdent à la Nationale 3 : - La base de calcul est le nombre de participantes dames de l'ensemble des divisions régionales, reconverti en nombre de triplettes. - Les égalités sont départagées sur le nombre d'inscrites dames de l'ensemble des divisions régionales, par rapport au nombre de licenciées dames de la région. - Voir les tableaux en Annexe de ce règlement Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3 se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.

- A. Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, ou régionale, en est empêché par la présence d'une autre équipe du même club ou n'accepte pas la montée, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Cette règle est applicable, aux niveaux régional et national, jusqu'à la montée de la 3^{ème} équipe. Le club empêché dans sa montée ou l'ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.
- B. A l'issue des remontées possibles (jusqu'à la 3^{ème} du classement) : tout club renonçant à l'inscription dans une division nationale, ou régionale, est remplacé par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant renoncé à son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.
- C. Les ligues (ou CSR) adressent, au plus tôt, les résultats de chacune des journées de championnats de leurs régions.

Art. 5 - Lieux des compétitions

Le CNB détermine les lieux des compétitions pour les divisions nationales. Les ligues (ou CSR) déterminent les lieux des compétitions pour les divisions régionales.

Art. 6 - Inscriptions

- A. Pour les divisions régionales, les inscriptions doivent parvenir à la Ligue (ou CSR) par l'intermédiaire des clubs, accompagnées d'un chèque de **49.50 Euros** par équipe (voir ligue pour la date limite d'inscription). La ligue (ou CSR) adresse copie de ses poules régionales au CNB dès que celles-ci sont finalisées.
- B. La ligue (ou CSR) peut demander une caution et en détermine le montant (maximum 150 Euros par équipe). Le non-encaissement du chèque de caution est subordonné à la même disposition que celle des divisions nationales. Le montant des parties est à régler à la ligue (ou CSR) lors de chaque journée.
- C. Pour les divisions Nationales 1, 2 et 3, les inscriptions doivent parvenir au CNB par l'intermédiaire des clubs, **accompagnées des chèques correspondants aux inscriptions du club.**
- D. L'encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur forfait de l'équipe et après examen, par la commission des réclamations, des raisons de celui-ci.
- E. Le montant des parties des 3 journées est à la charge des clubs. Les règlements du montant des parties de chaque journée sont sollicités lors de l'inscription et encaissés dans la semaine précédant chaque journée.
- F. La date limite de retour des inscriptions est précisée dans le courrier transmis par le CNB aux clubs concernés.

Art.7 - Réclamation

- A. Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CNB dans un délai de cinq jours, accompagnée d'un chèque de 38 Euros.
- B. Les litiges ou réclamations sont traités par la Commission des Réclamations composée de trois membres du CNB.
- C. La structure d'appel est le CNB, statuant hors la présence des membres de la Commission.

Art. 8 - Composition des divisions nationales

Se référer au site fédéral :

<https://www.ffbsq.fr/bowling/fr/competitions/calendrier-general/dames-hommes>

Art. 9 - Horaires des divisions nationales

HORAIRES (boules d'essais incluses)

NATIONALES 1 et 2

Samedi 09h30 à 12h30 (3 lignes)

Reconditionnement des pistes

Samedi 14h00 à 17h55 (4 lignes)

Dimanche 8h30 à 12h25 (4 lignes)

NATIONALE 3

Dimanche 9h00 à 12h30 (4 lignes)

Reconditionnement des pistes

Dimanche 14h00 à 16h45 (3 lignes)

Ces horaires pourront, en cas de nécessité, être légèrement modifiés par le délégué.

RAPPEL : AUCUNE BOULE D'ENTRAINEMENT APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE

Art. 10 - Divers

Toutes les participantes doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

La tenue des équipes pour le haut du corps doit être uniforme. Il est recommandé qu'il en soit de même pour le bas.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France des Clubs.
Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

COMPOSITIONS DES DIVISIONS NATIONALES

NATIONALE 1 DAMES
ATHENA
B.C. ALBI LE SEQUESTRE
BAD BOYS SAINT-LO
BC OCCITAN MONTPELLIER
BCO COURBEVOIE
BOWLING CLUB STRIKING
LES DRAGONS DE COLMAR
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ
SYNERGIE BOWLING
WINNER'S ORLEANS

NATIONALE 2A
ANGERS BOWLING CLUB
AS LEGRAND BOWLING LIMOGES
BC POITEVIN POITIERS
BOWLING ADOUR BAYONNE
BOWLING CLUB AMF NICE
BOWLING CLUB MONETEAU AUXERRE
CANIBALS PERPIGNAN BOWLING CLUB
LES AIGLES 85 B.C.
LES LIONCEAUX DIJON
ROCKETS NANTES
SAINT PAUL SPORTS BOWLING
STRIKE 40 ST PAUL LES DAX

NATIONALE 2B
A.B.C. PONT A MOUSSON
BC FONTENAY CHAMPIGNY
BCO COURBEVOIE
BOWLING CLUB DE LA RANCE
BOWLING CLUB ST MAXIMIN-CREIL
BUDDY'S MBA REIMS TINQUEUX
C.S.G. BOWLING NOTRE DAME DE G
CARPE DIEM
EUROPEEN B.C. THIONVILLOIS
FUN BOWLERS
LITTORAL BC GRAVELINES
ODET B.C. QUIMPER

NATIONALE 3A
A R A LYON
B.C. ALBI LE SEQUESTRE
BOWLERS DES DOMES
BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE
R.C.T. BOWLING
R.C.T. BOWLING
SPORTING BOWL CHAMBERY
UZES BC

NATIONALE 3B
BC MERIGNAC
BOWLING CLUB BORDELAIS
COGNAC SBC
FONTAINE BOWLING CLUB
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
S.Q. TOULOUSAIN
TRANQUILLES NOUVELLE AQUITAINE
T.O.A.C. TOULOUSE

NATIONALE 3C
BAD BOYS SAINT-LO
BC GRAND QUEVILLY
BC RAMBOUILLET
BOWLING CLUB CHERBOURG
EAGLES BOWLING VIRE
ECOLE DE BOWLING ST LO
FLERS BOWLING IMPACT
PATRONAGE LAÏQUE ARGENTAN

NATIONALE 3D
AS ROTO SPORTS BOWLING
B.L.A.C. NANTES
BC FLEURYSSOIS
CHAURAY BOWLING CLUB
COBRA ANGERS
FUN BOWLERS
ROCKETS Nantes
SMOC BOWLING

NATIONALE 3E
ABC AMIENOIS
BC VAN GOGH
BOWLING CLUB ST MAXIMIN-CREIL
DELTA FLASH BC
FORCE CINÉTIQUE STONES IDF
FRIEND'S BOWLING ACADEMY PARIS
FRIEND'S BOWLING ACADEMY PARIS
SCORPIONS BOWLING

NATIONALE 3F
ASCAP MONTBELIARD
BOWLING CLUB LES KILLERS
BOWLING CLUB LA CHAUMUSSE
BOWLING CLUB LES BOOSTERS
LES DRAGONS DE COLMAR
LES SNIPER'S DE WITTELSHEIM
LES WILDCATS DE MULHOUSE
MACON BC

TABLEAU DES MONTEES CDC Régional VERS CDC National 3

DAMES		CALCUL des Quotas pour la montée du CDC régional vers le CDC National 2023-2024								
REGIONS	Nbre Joueuses du CDC Reg.	Nbre triplettes	Rapport	entier	reste	ajustement	Nbre licenciées Dames 2023	ajustement	23/24	
AUVERGNE-RHONE ALPES	36	12	1.309	1	0.309		210		1	ARA
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	51	17	1.855	1	0.855	1			2	BFC
BRETAGNE	21	7	0.764	1	0.000				1	BRE
CENTRE VAL DE LOIRE	30	10	1.091	1	0.091				1	CVL
GRAND EST	42	14	1.527	1	0.527	1			2	GRE
HAUTS DE France	51	17	1.855	1	0.855	1			2	HDF
ILE DE France	36	12	1.309	1	0.309		189		1	IDF
NORMANDIE	60	20	2.182	2	0.182				2	NOR
NOUVELLE AQUITAINE	63	21	2.291	2	0.291				2	NAQ
OCCITANIE	33	11	1.200	1	0.200				1	OCC
PAYS DE LA LOIRE	36	12	1.309	1	0.309		116		1	PDL
PACA	36	12	1.309	1	0.309		115	1	2	PAC
TOTAUX	495	165	18	14	4	3		1	18	